

Commune de CROUY

Plan Local d'Urbanisme
Modifications

Pièce n° 2

NOTICE DE PRÉSENTATION

P.L.U. publié le	:	
Approuvé le	:	13/10/2005
Modifié le	:	

Modification de zonage au lieudit « Les Grands Champs » Concernant les limites de la zone UI

Lors de l'élaboration du P.L.U., approuvé le 13/10/2005, au lieudit « Les Grands Champs » une zone UI était définie englobant l'espace d'activité sur les parcelles D279,280,281,276,294,1017,1018,291,513,1019,1020 de cette époque.(voir plan avant modification).

Depuis cette date, l'entreprise en place cessait son activité et la propriété fut divisée et vendue.

Sur la parcelle bâtie D1271, la commune de CROUY a pour projet de créer une maison des associations. La parcelle D513 est occupée par une personne privée, la bâtisse étant utilisée à usage d'habitation. Sur la parcelle D546 est édifié un garage à usage privé non industriel. La construction sise au sud de la parcelle D1275 sera également utilisée à usage d'habitation. La parcelle D1268, propriété de la commune de CROUY sera aménagée en terrain de loisir. Les 2 parcelles D 1018 et 1020 ont été achetées par le propriétaire de la parcelle D535 et n'auront plus d'usage d'activités industrielles.

Ces projets de changements d'affectation nécessite donc une modification des limites de la zone UI.

En date du 12 juin 2012 , le conseil municipal a donc validé une délibération visant à modifier le zonage dans ce quartier.

Modifications :

Les parcelles D1273,1271,1272,513,485,546,partie de 1276 et D1018,1020 passeraient de UI en UB.

La bâtisse au sud de la parcelle D 1275 passerait de UI en UB.

Les parcelles D1268,partie de 1017 et D1277 passeraient de UI en N.(voir plan modifications à apporter).